

L'Anthropologie / paraissant...
sous la direction de MM.
Cartailhac, Hamy, Topinard

 . L'Anthropologie / paraissant... sous la direction de MM. Cartailhac, Hamy, Topinard. 1890.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

OPPIDUM DE CASTEL-MEUR EN CLEDEN

(FINISTÈRE)

PAR

PAUL DU CHATELLIER

La commune de Cléden-cap-Cizum, faisant partie de la presqu'île qui s'étend d'Audierne à la pointe du Raz, est bornée au nord par des falaises rocheuses très élevées, d'un effet grandiose et impressionnant. Ces falaises, fortement déchiquetées, sont découpées en une série de pointes avancées ou promontoires au nombre desquels se trouve celui de Castel-Meur (section A, n° 695 du cadastre de la commune).

Imprenables du côté de la mer, qui les bat constamment avec violence, ces promontoires, dont les parois rocheuses sont le plus souvent des murailles s'élevant verticalement à la surface des eaux, sont faciles à défendre du côté de terre.

Celui de Castel-Meur est admirablement choisi à ce point de vue, relié qu'il est à la falaise par une chaussée qui n'a pas plus de 50 mètres de large. C'est, sans doute, la raison pour laquelle s'y établirent les populations primitives qui y ont laissé de nombreuses traces de leur occupation.

Aujourd'hui il est traversé dans toute sa longueur par une voie de 3 mètres de largeur, qui serpente au milieu de roches s'élevant partout à la surface du sol, et qui sert aux riverains à transporter les mottes qu'ils lèvent sur ce sol aride. Cette pointe, élevée de 61 mètres au-dessus du niveau de la mer et longue de 150 mètres, est à deux versants, est et ouest, descendant en pente rapide jusqu'aux escarpements rocheux qui surplombent la mer. Sur ces deux versants on remarque de nombreuses dépressions rectangulaires où l'herbe pousse plus verdoyante qu'ailleurs. Ce sont les emplacements des habitations des occupants qui ont su s'y fortifier fort habilement contre les surprises d'un ennemi venant de terre. Du côté de la mer ils n'avaient rien à craindre, elle est imprenable.

Du haut de ce promontoire avancé on a une vue splendide.

A gauche, c'est-à-dire à l'ouest, on a devant soi l'île de Sein, aux légendes celtiques; en face, dans le nord, la presqu'île de Crozon, si riche en considérables monuments de l'époque néolithique; plus loin, dans le fond, la pointe du Toulinguet, l'entrée de Brest et Saint-Mathieu avec les ruines de son abbaye; enfin, à droite, c'est-à-dire à l'est, les superbes grèves de Locrenan et de Plonévez-Porsay avec le pic élevé de Ménez-Hom. Tel est le cadre grandiose qui enferme la pointe de Castel-Meur.

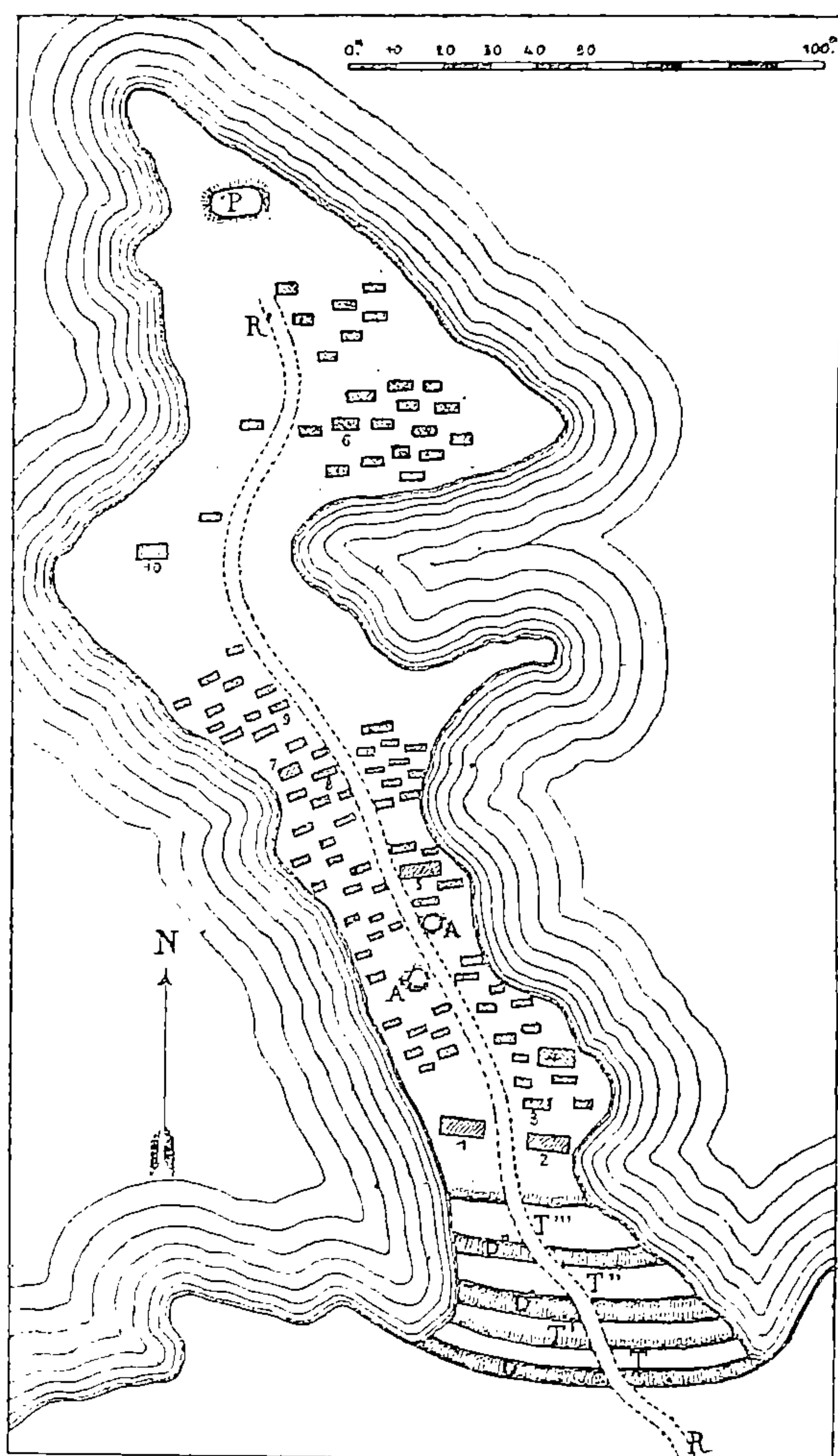


FIG. 1. — Le promontoire de Castel-Meur.

Des feux allumés à son extrémité permettaient de communiquer au loin avec les peuplades occupant les parties du littoral que nous venons de nommer. C'est probablement là la raison du considérable amas de cendres mêlées d'éclats de silex que nous avons trouvé en P (voir le plan fig. 1) sur une large roche plate, sorte de plate-forme s'élevant au milieu des rochers qui hérissent la pointe nord du promontoire.

Avant de faire le récit des fouilles que nous avons exécutées au Castel-Meur (le grand château) au mois d'avril dernier, grâce au concours empressé d'un de nos amis, M. Le Carguet, percepteur à Audierne, que je suis heureux de

remercier ici, disons quelques mots des ouvrages de défense de cet oppidum du côté de terre.

Pour pénétrer dans l'oppidum, il faut, en quittant la falaise, qui descend vers le promontoire en pente douce, prendre le sentier tout moderne RR' qui coupe aujourd'hui les travaux de défense et va d'une extrémité de la pointe à l'autre.

Le premier obstacle que nous rencontrons est une douve D, creusée de main d'homme, de 3 mètres de largeur sur 2 mètres de profondeur. Les déblais sortis de cette douve ont servi à élever sur son bord nord un talus ou rempart T, de 2 mètres de haut sur

3 mètres de large. A ce rempart en est adossé un second T', large de 7 mètres; un peu moins élevé que lui, ayant, sans doute, servi de plate-forme aux combattants qui, en s'abritant derrière le retranchement T, pouvaient repousser, sans se découvrir, les assaillants venant de terre. En arrière de la plate-forme T' est une seconde douve D', large de 6 mètres et profonde de 3 mètres. Cette seconde douve défend un nouveau rempart T'', haut de 3 mètres et large de 5 mètres. A la base nord de ce parapet est une troisième douve D'', large de 5 mètres et de 2 mètres de profondeur, contre laquelle s'élève un dernier rempart formidable, T''', qui n'a pas moins de 4 mètres de haut sur 9 mètres de large à la base. C'était le dernier obstacle à franchir pour entrer dans le camp à l'intérieur duquel, on le voit, il n'était pas facile de pénétrer, d'autant que, ne pouvant fuir d'aucun côté, les occupants durent opposer, avant de se rendre, une résistance désespérée.

La route RR' qui, aujourd'hui, va de la falaise à l'extrémité nord du promontoire, serpente au milieu des roches qui en hérissent la crête, surtout à l'extrémité nord, laissant à droite et à gauche deux versants, où l'épaisseur de la croûte végétale est plus grande. C'est sur ces versants que se trouvent les 95 habitations occupées par les habitants primitifs de l'oppidum de Castel-Meur, savoir : 44 sur le versant ouest et 51 sur le versant est. Nous les avons toutes fouillées.

Ces cases, pressées les unes contre les autres, descendent sur les pentes abruptes du promontoire jusqu'au bord du précipice, à l'endroit où la falaise présente une paroi verticale. On ne comprend pas que des êtres humains aient pu vivre dans une pareille situation, suspendus, pour ainsi dire, aux flancs d'un rocher. Pendant mes fouilles je craignais à chaque instant de voir mes travailleurs, faisant un faux mouvement, disparaître dans le gouffre.

Les tempêtes affreuses qui balaient ce rocher pendant l'hiver semblent, pour qui connaît nos côtes, un obstacle non moins grand contre tout séjour prolongé en ce lieu, et pourtant, ainsi que nous allons le voir par le récit de notre exploration, les peuplades qui ont occupé l'oppidum de Castel-Meur y ont séjourné longtemps.

De quoi pouvaient-elles vivre? de chasse et de pêche probablement et aussi de quelques graines semées sur la falaise, culture primitive à laquelle elles se livraient, sans doute, lorsqu'elles n'avaient pas à se défendre contre les attaques du dehors. Peut-être encore avaient-elles quelques maigres troupeaux comme ceux que les pâtres du voisinage conduisent, aujourd'hui, pâturer les

herbes qui poussent sur les ruines de ces cases antiques. Chose essentielle, elles avaient d'abondantes sources d'eau douce coulant aux issues mêmes de l'oppidum.

Les 98 habitations de Castel-Meur sont toutes construites sur le même modèle. Elles sont rectangulaires, creusées en terre dans le sens de la déclivité de la falaise, l'entrée se trouvant du côté de la mer. D'une profondeur variant de 1 mètre à 60 centimètres, elles sont beaucoup plus creusées d'un bout que de l'autre, le plan incliné sur lequel elles se trouvent le voulant ainsi pour avoir au fond de l'habitation une aire horizontale ; si bien que, du bout de l'habitation qui regarde la mer, le fond est peu au-dessous du niveau du sol extérieur. C'est là qu'était l'entrée et tout porte à croire que c'est

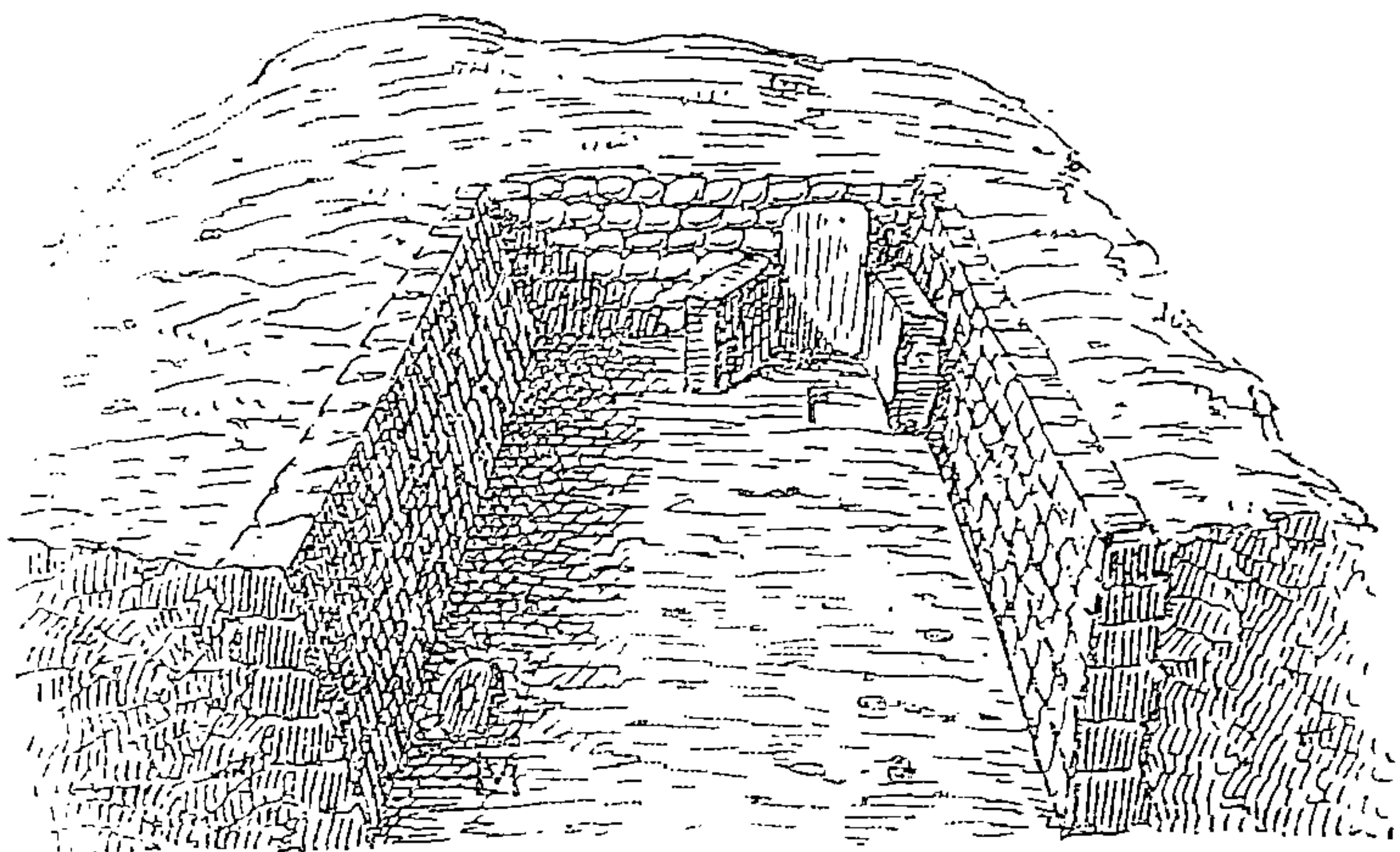


FIG. 2. — Une des habitations de l'oppidum.

en rampant qu'on y pénétrait. Les plus petites de ces cases ont 3 mètres de long sur 2^m,50 de large et la plus grande a 10 mètres sur 3^m,60. Pour soutenir les terres des côtés à l'intérieur des cabanes, on a construit des murs de soutènement en pierres sèches, élevés en plan incliné de l'intérieur à l'extérieur, de telle sorte que l'intérieur de la cabane se trouve plus étroit au fond qu'au ras du sol environnant. Ces murs de soutènement sont du reste faits sans aucun art, simplement de quelques mauvaises pierres prises à pied d'œuvre posées les unes sur les autres sans argile pour les relier entre elles.

Au fond de toutes les maisons est un lit d'argile rapportée d'une épaisseur variant de 30 à 35 centimètres, sur lequel, au milieu de la case, sauf deux exceptions, sont disposées quelques pierres plates : c'est le foyer. Nous y avons toujours trouvé une épaisse couche de cendre. De plus, sous cet âtre, l'argile est fortement calcinée et réduite à l'état de brique brûlée, ce qui indique la longue habitation de ces misérables demeures.

A l'intérieur des cabanes nous avons rencontré, un peu partout

sur le sol, des morceaux de charbon, provenant de gros morceaux de bois souvent même de morceaux de bois ouvrés. De plus, dans quelques-unes nous avons remarqué des mottes incomplètement brûlées, ce qui nous a conduit à penser qu'elles étaient couvertes de bois probablement disposés en charpente peu élevée, mais à deux pentes, et que par-dessus cette charpente on avait placé des mottes en guise de toiture. C'est du reste ainsi que dans le pays sont encore faites les toitures de certaines étables de petites dimensions.

Toutes ces habitations ont été détruites par le feu. Ce qui nous permet de l'affirmer, c'est qu'au fond de quelques-unes nous avons trouvé un lit de cendre de 15 centimètres d'épaisseur. L'incendie aura probablement été allumé par des envahisseurs qui, après s'être emparé de l'oppidum et en avoir exterminé les habitants, ont tenu à l'anéantir. Ils étaient munis d'un armement supérieur, car ils ont dédaigné d'enlever une notable partie des armes des occupants que nous avons retrouvées sous les cendres de leurs habitations.

La première habitation qu'on rencontre à gauche en entrant dans l'oppidum, après avoir franchi les travaux de défense, est celle portant le n° 1 sur le plan. Nous avons commencé l'exploration de l'oppidum par elle. Mesurant intérieurement 10 mètres sur 3^m,60, elle avait une porte large de 0^m,70 dans sa partie sud, à l'angle sud-est, faisant face aux fortifications. Nous y avons trouvé en place une pierre plate, incomplètement percée d'un trou conique, portant à sa surface des stries circulaires concentriques faites par le frottement d'un objet tournant sur un pivot descendant dans le trou en question. C'était la pierre posée sous le pivot de la porte. A l'intérieur de cette habitation, une des plus grandes de l'oppidum, nous n'avons recueilli que très peu de chose, quelques scories de fer, des pierres à aiguiser et un certain nombre de cailloux roulés, à peu près de la grosseur d'un œuf de poule, ayant, sans doute, servi de pierres de fronde. Pas de poteries, pas d'armes. C'est qu'en effet ce n'était pas une maison d'habitation, mais le poste de ceux qui avaient la mission de veiller sur la sûreté de l'oppidum.

De l'autre côté du chemin, en face, sur le versant Est, en était une autre (n° 2) à peu près de mêmes dimensions. Elle non plus ne nous a pas donné de mobilier, sauf quelques morceaux de poteries grossières faites sans le secours du tour, la moitié d'un fer de lance et un certain nombre de pointes en silex parmi lesquelles une assez finement taillée reproduite sous le n° 2. Ces deux maisons étaient à une petite distance, 12 à 15 mètres des remparts sur lesquels elles

étaient ouvertes contrairement aux 93 autres de l'oppidum qui étaient toutes ouvertes du côté de la mer.

A 5 mètres au nord de l'édifice n° 2 une maison (n° 3 du plan), de 5 mètres sur 2^m,50 de large, renfermait de nombreux fragments de poteries, des pierres à aiguiser, des percuteurs, une pierre à concasser le grain, et divers débris de fer assez mal conservés, fragments d'armes, de lances peut-être. Cette case fut sans doute fort longtemps occupée, car sous les pierres du foyer, établi au centre, non seulement l'argile formant l'aire de l'édifice était calcinée; mais encore la roche sous-jacente était fortement brûlée.

L'habitation n° 4, à 20 mètres des remparts, mesurant 9 mètres de long sur 3^m,50 de large, une des plus grandes de l'oppidum, contenait des quantités de poteries grossières fragmentées, faites toutes sans le secours du tour, ayant appartenu à des vases à panse fortement renflée, un fer de javelot (fig. 3) à douille ouverte dans toute sa longueur, et une tige en fer ronde, longue de 70 centimètres sur 2 centimètres de diamètre, paraissant avoir été terminée par une partie plate, dont je ne sais m'expliquer la destination, des éclats de silex, 2 pierres à aiguiser témoignant d'un long usage, des percuteurs et la moitié d'une meule percée d'un trou central. Le fond de cette chambre au milieu de laquelle était une pierre plate carrée de 60 centimètres de côté, fortement brûlée, était recouverte d'une couche de cendre de 15 centimètres environ d'épaisseur avec morceaux de bois et de mottes incomplètement brûlés.

Je ne raconterai pas par le menu l'exploration de chacune de 14 autres cases qui se trouvent entre les habitations 2 et 5, il nous suffira de dire que construites sur le modèle que nous avons décrit plus haut, seulement de dimensions variables, elles ont toutes donné des résultats analogues, savoir : une couche de cendre plus ou moins épaisse sur l'aire d'argile du fond, au milieu un foyer, de 40 à 50 centimètres de côté, de l'argile fortement calcinée dessous, des débris de poteries grossières faites sans le secours du tour, souvent ornés, sur le bord ou près du bord, d'encoches faites avec l'ongle ou en imprimant le doigt sur la pâte encore tendre, des pierres à aiguiser, des pierres à concasser le grain, souvent brisées, des percuteurs, des éclats de silex, parmi lesquels quelques grattoirs et des armes en fer plus ou moins bien conservées, faucilles et pointes de lances à douille ouverte dans le sens de la longueur et une épée à deux tranchants dont nous avons reproduit les divers types sortis de l'ensemble des cases de l'oppidum (fig. 3, 4, 5).

L'habitation n° 6, placée à peu près au centre de l'oppidum,

mesurait 9 mètres sur 3. C'était encore une des plus grandes. Fouillée il y a quelques années par des riverains, pour prendre les pierres formant les murs intérieurs de soutènement, elle donna, outre de nombreux restes de poteries, dont quelques-uns ornés d'encoches sur le bord, des perles en verre bleu, des fers de lance, une meule percée d'un trou central et une tige ronde en or, pesant 10 grammes, qui m'a été remise. Cette case, dans la partie la plus abritée de l'oppidum, me paraît avoir été celle du chef de la tribu. Autour d'elle, en effet, sont groupées quatre habitations qui ont donné des mobiliers assez riches en armes et en pierres de fronde, poteries

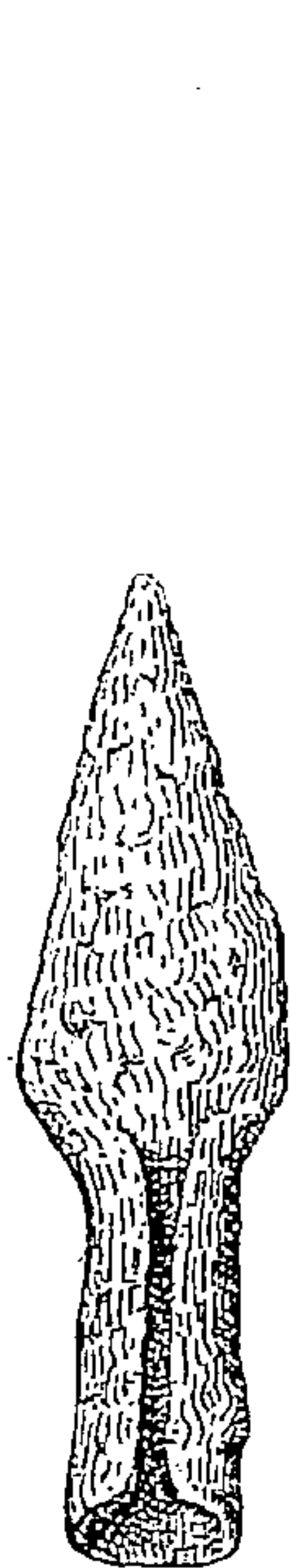


FIG. 3.



FIG. 4.



FIG. 5.

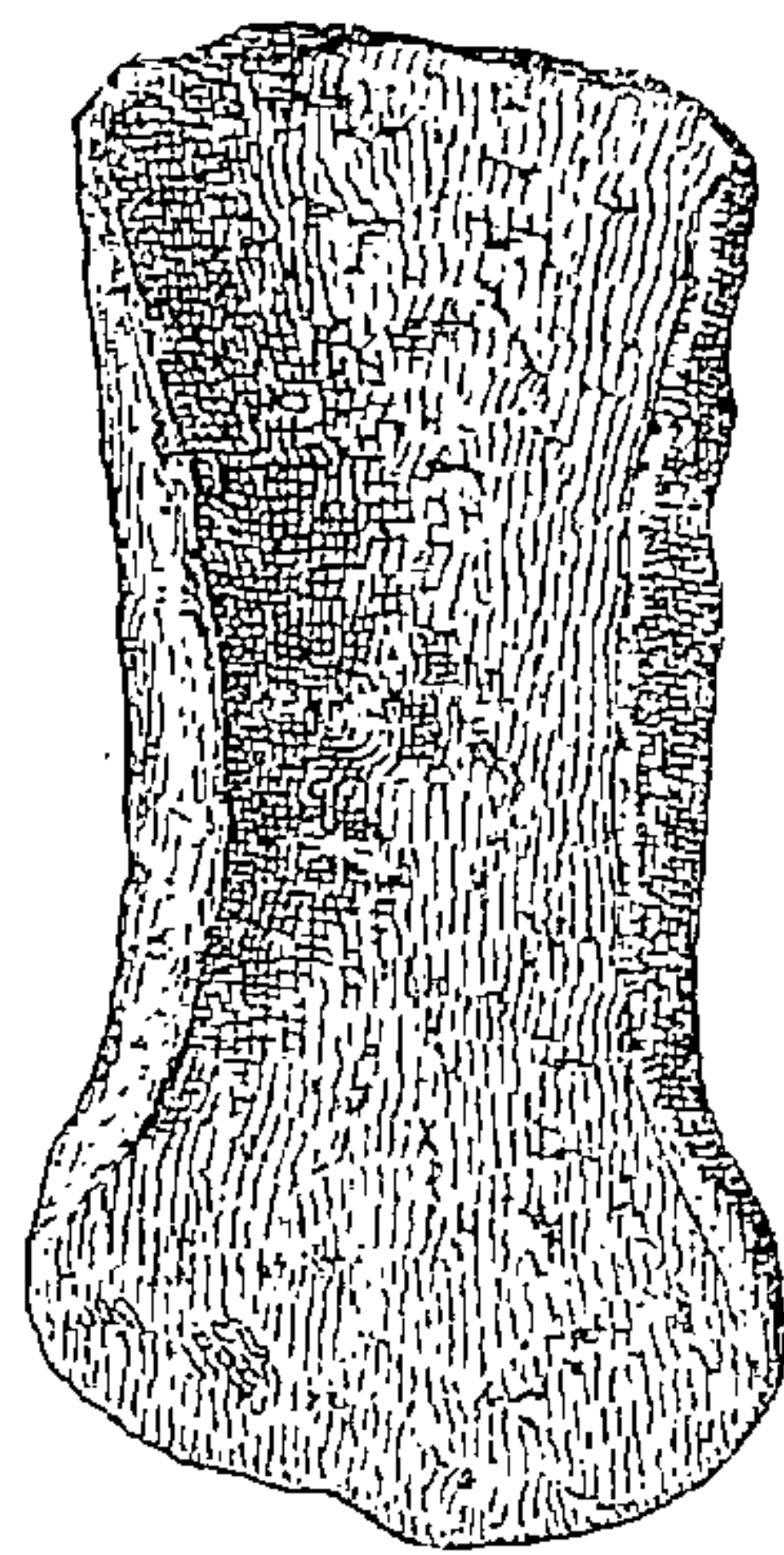


FIG. 6.

Pointes de lances de fer (1/4 gr.).

Soc de charrue? hache?
de fer (1/4 gr.).

et pierres à aiguiser, et un lourd instrument en fer, à douille largement ouverte (fig. 6) qui pourrait être un soc de charrue très usé ou mieux, je crois, une hache qui par son poids serait une arme redoutable.

Le reste des habitations disséminé sur le versant est du promontoire est divisé en trois groupes l'un de 10, l'autre de 15 et le troisième de 7 cases. Rien de particulier à signaler dans leur exploration, sinon que les 15 du groupe du milieu, creusées dans une partie du promontoire où la couche de terre végétale est plus épaisse, ont sous la surface du sol une profondeur plus grande, atteignant un mètre. Toutes étaient riches en poteries et avaient sur l'aire du fond une épaisse couche de cendre variant de 10 à 15 centimètres dans laquelle on remarquait de gros morceaux de bois imparfaitement brûlés. Dans ce groupe, la case 6 du plan avait son foyer dans

l'angle sud-ouest. Près de ce foyer était un vase en terre grossière à panse élargie, recouvert d'une pierre plate. Noirci par une épaisse couche de noir de fumée, qui se détache par écailles de sa panse, il servait sans doute à la préparation des aliments.

Les 51 habitations du versant est de l'oppidum étant explorées, nous avons reporté nos travailleurs sur le versant ouest.

Ici les habitations sont un peu moins nombreuses, il n'y en a que 44 réunies en deux groupes; nous les avons toutes visitées, et leur exploration a donné lieu aux mêmes observations que celle des cases du versant est.

Dans la couche de cendres du fond nous avons recueilli de nombreux fragments de poteries grossières, quelques pointes et quelques grattoirs en silex, des pierres à concasser le grain, des broyeurs, des percuteurs, des pierres à aiguiser, une pierre polie percée d'un trou central (fig. 15) ayant pu servir de casse-tête, une fusaïole en terre cuite, divers débris d'armes en fer, lances, javelots (du type des fragments d'épées et de faucilles à douille ouverte dans le sens de la longueur, etc.

L'exploration des maisons 7 et 8 (V. le plan) du second groupe a été particulièrement intéressante. Ces



Fig. 7. — Épée de fer.

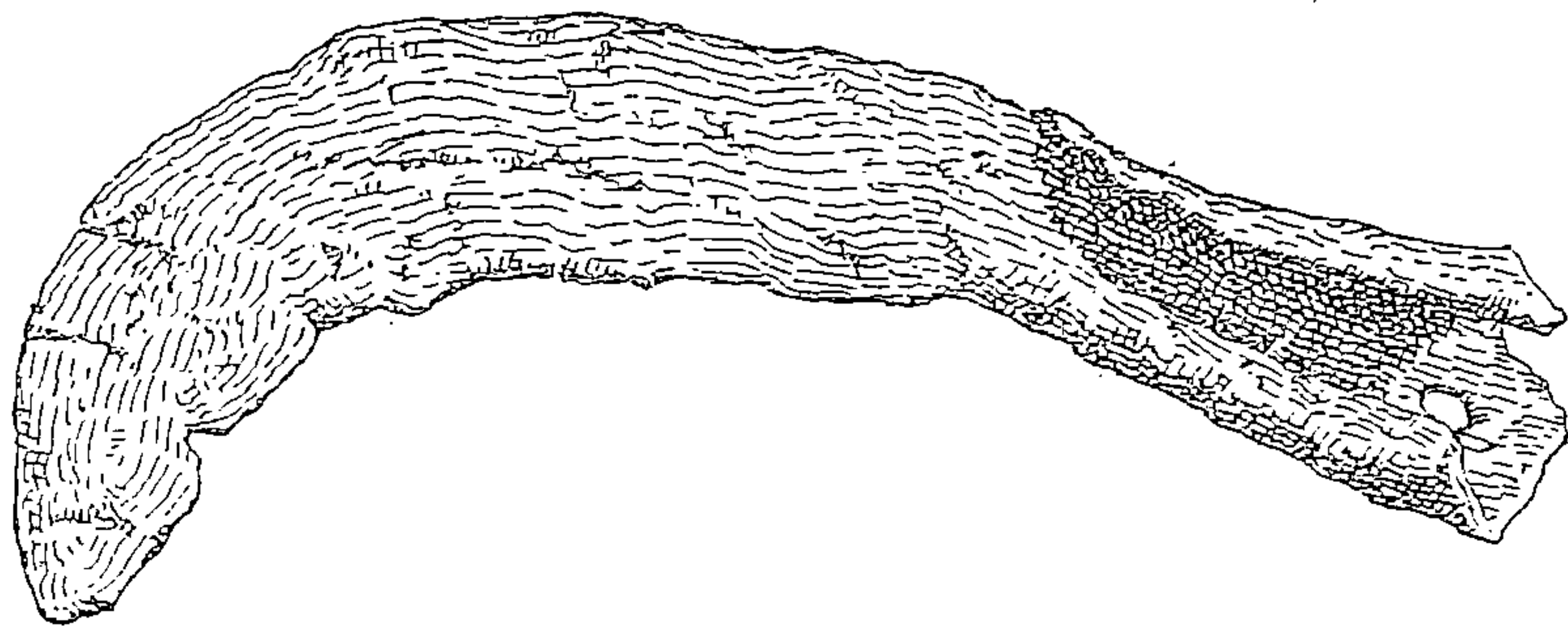


Fig. 8. — Faucille de fer.

deux maisons nous ont, en effet, donné deux paires de meules percées, de part en part, d'un trou au centre. Celles de la maison 7 étaient en place, l'une sur l'autre, disposées sur une construction en pierres sèches laissant entre elles un vide permettant de mettre sous le trou central des meules un vase pour recevoir la farine qui en tombait. Le système employé pour faire tourner

ces meules l'une sur l'autre, est très ingénieux. Il se compose de deux pierres prises à la grève, l'une enchâssée dans la meule de dessous entaillée pour la recevoir, a à sa surface un petit trou, qui ne la traverse pas de part en part, destiné à recevoir un pivot, qui

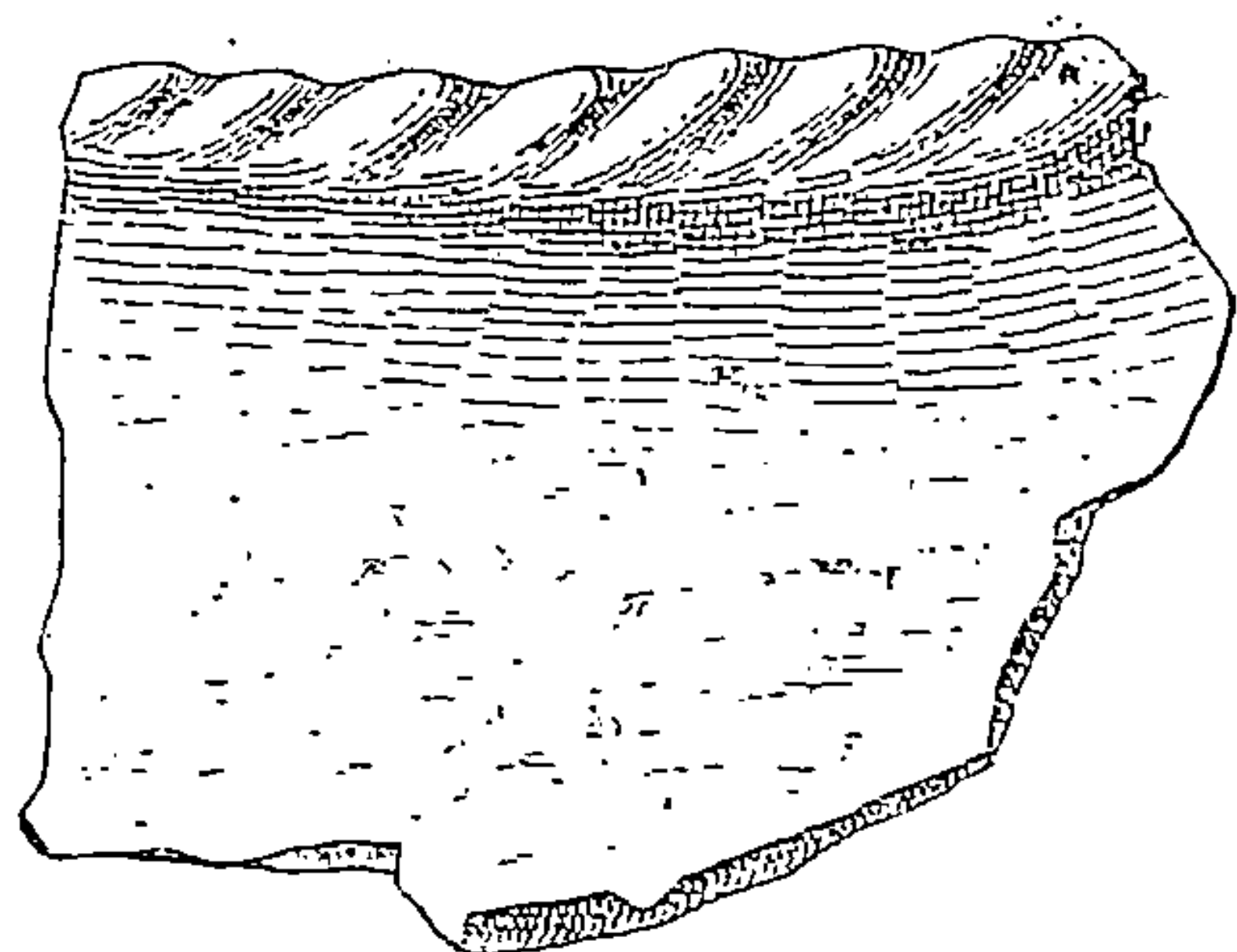


FIG. 9.

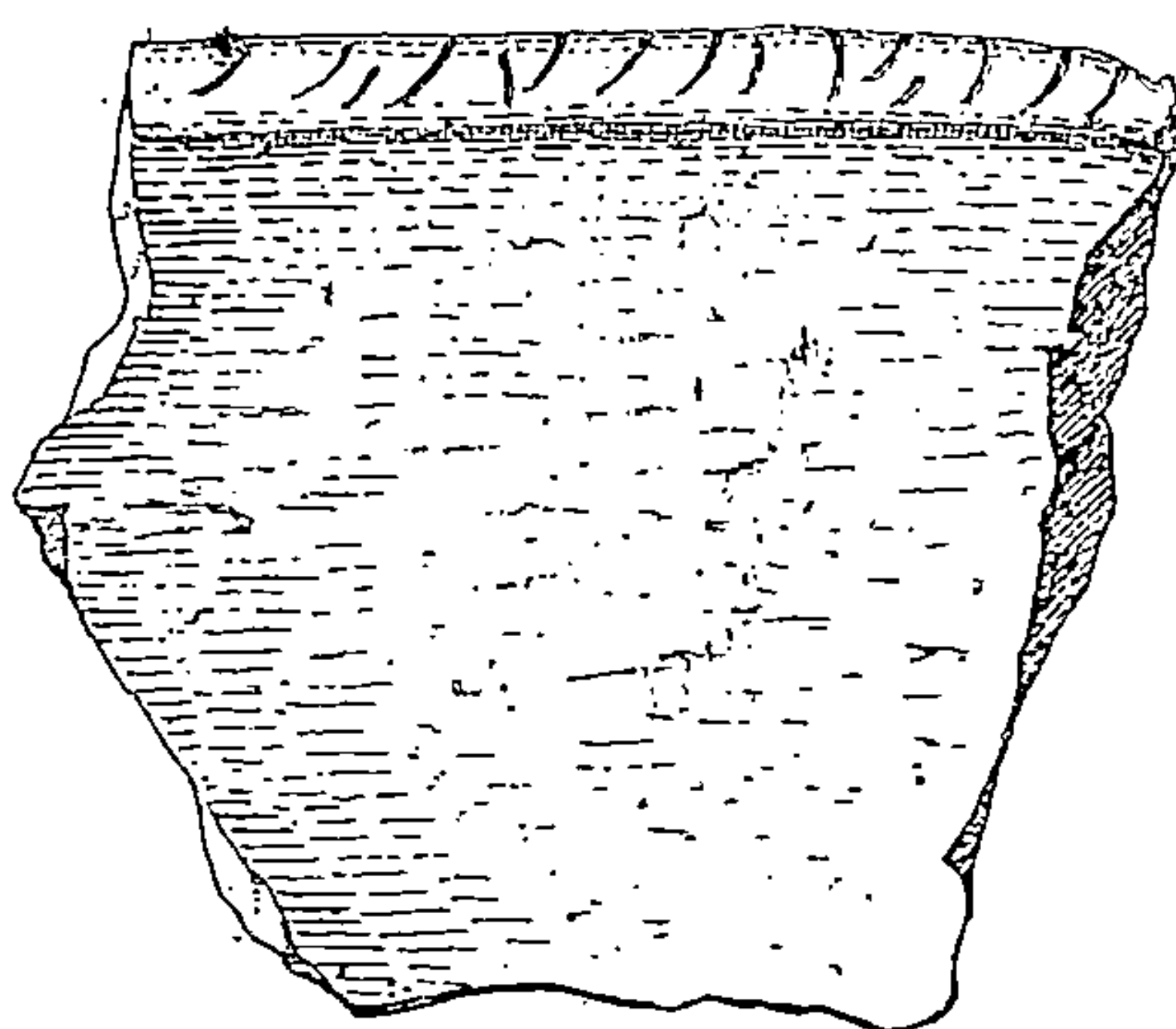


FIG. 10.

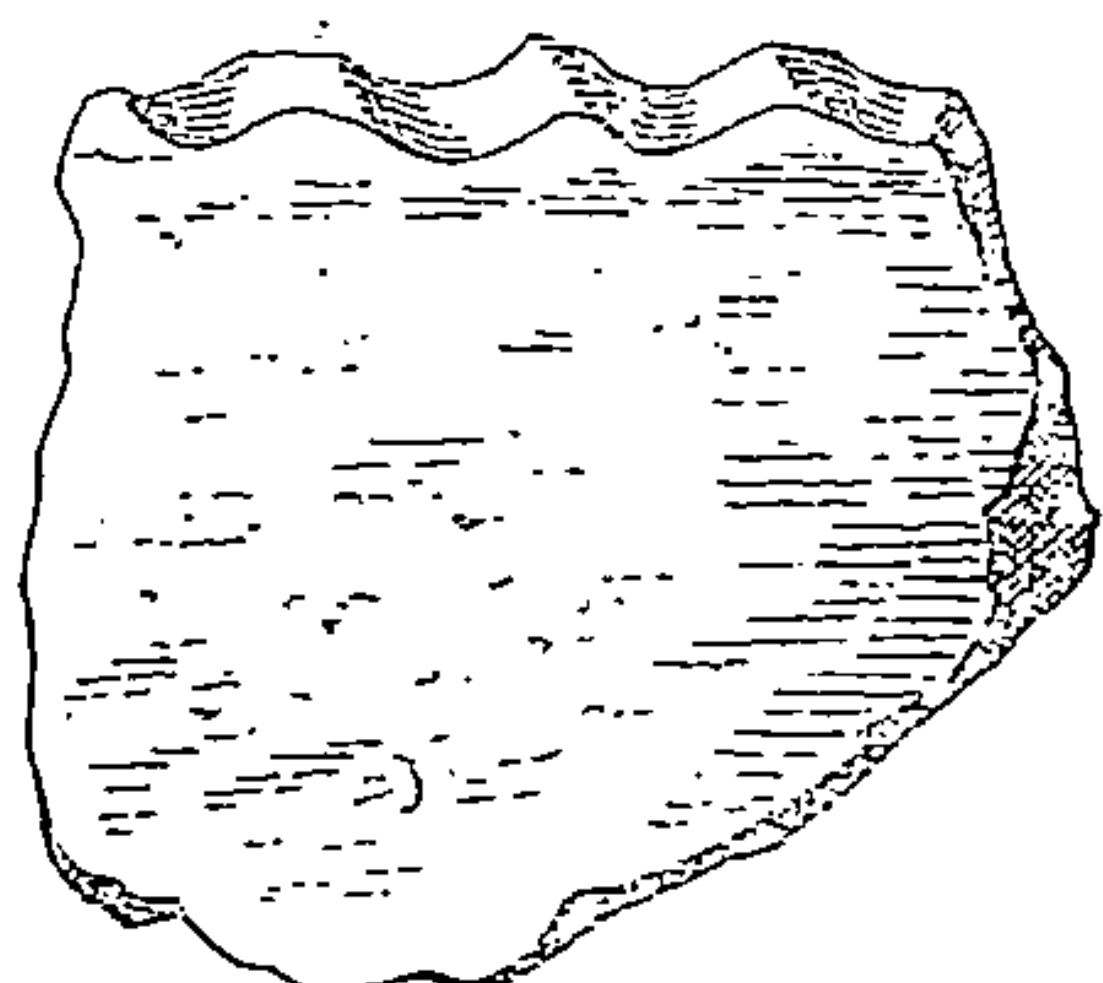


FIG. 11.

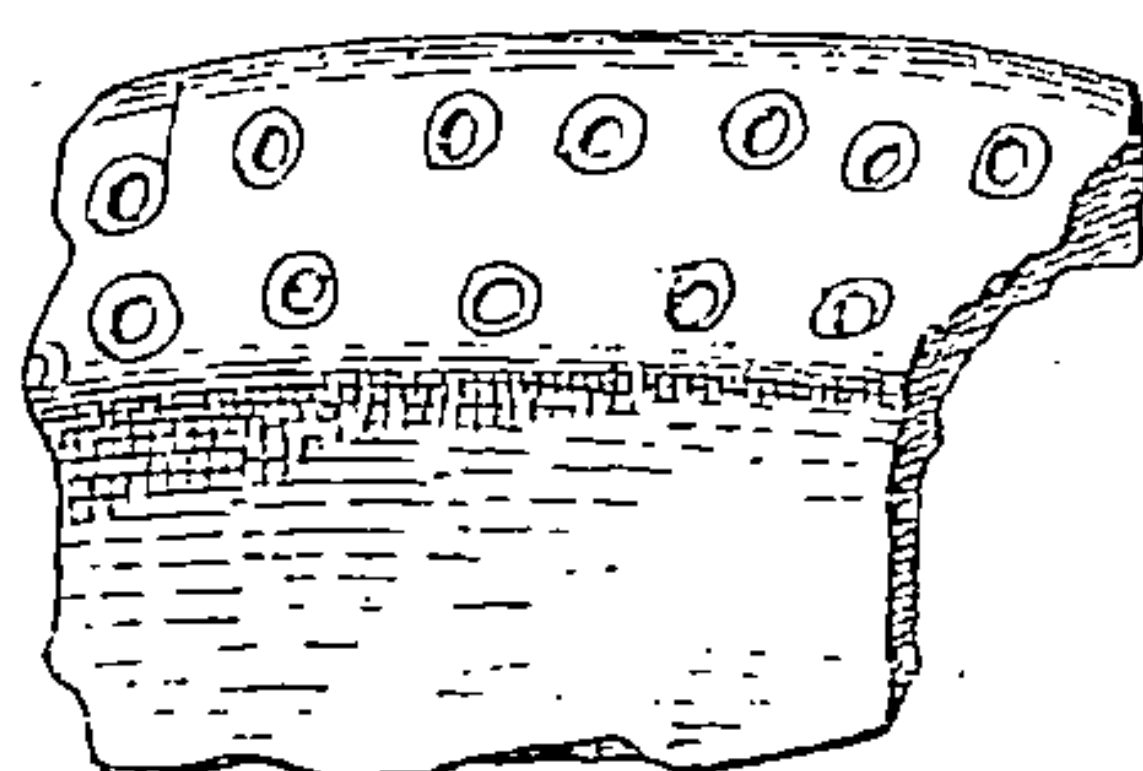


FIG. 12.

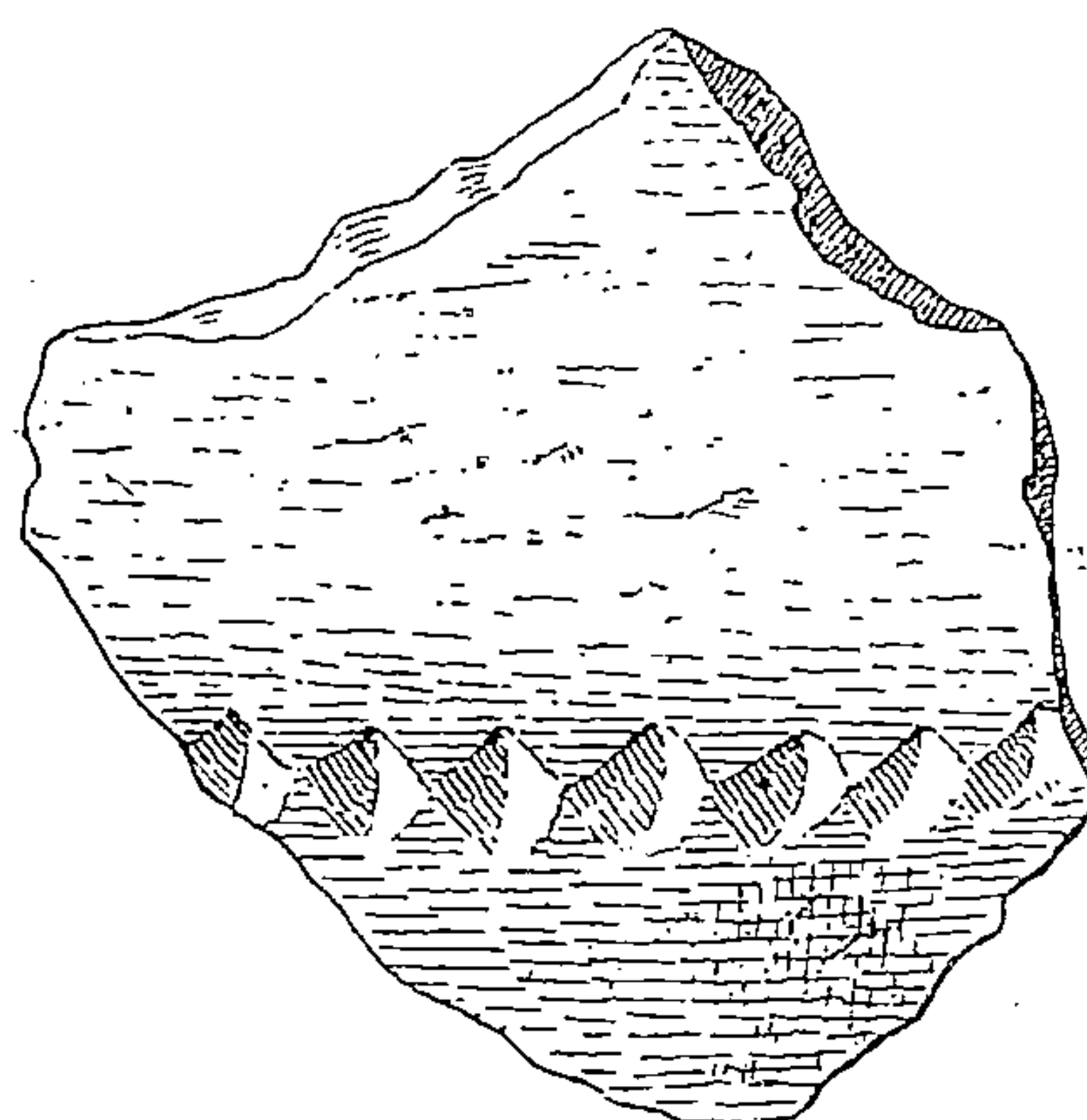


FIG. 13.

Céramique de l'oppidum de Castel-Meur.

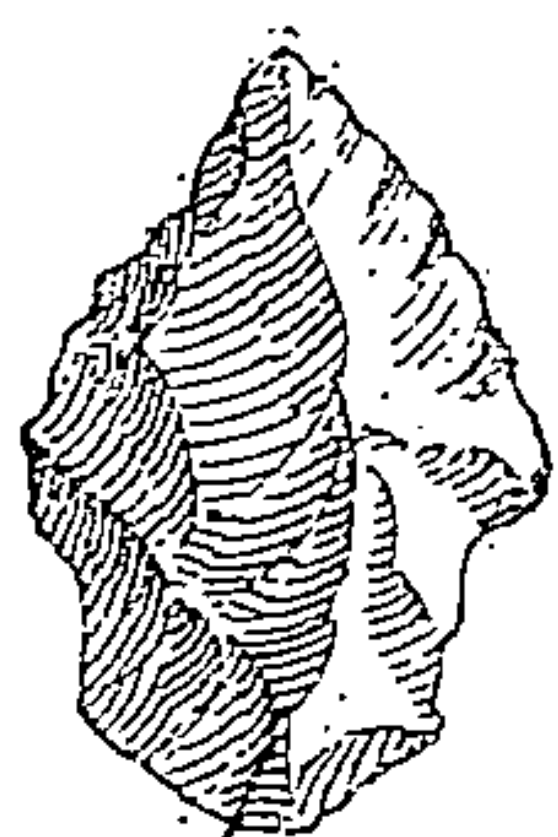


FIG. 14.

Silex (1/2 gr.).

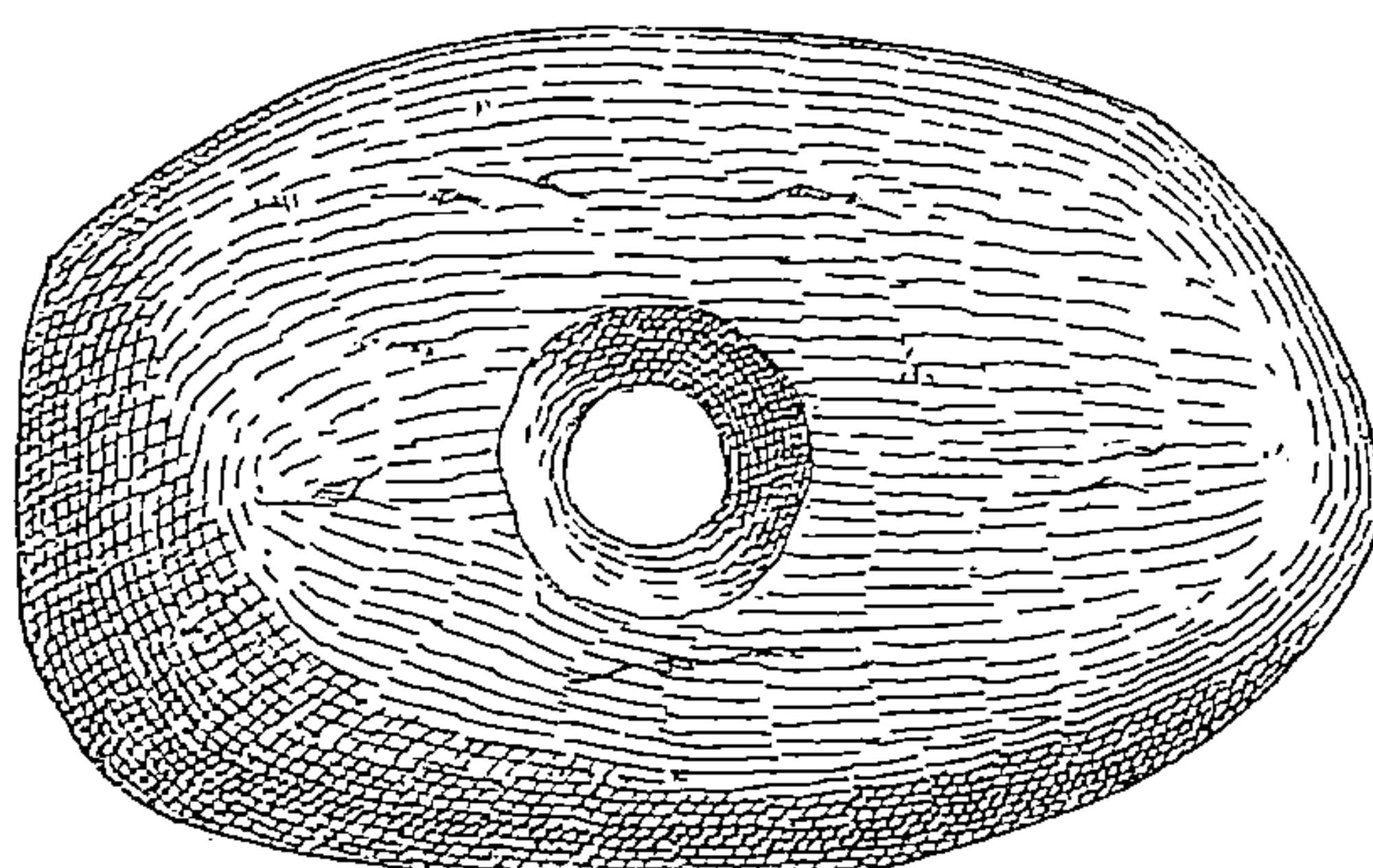


FIG. 15.

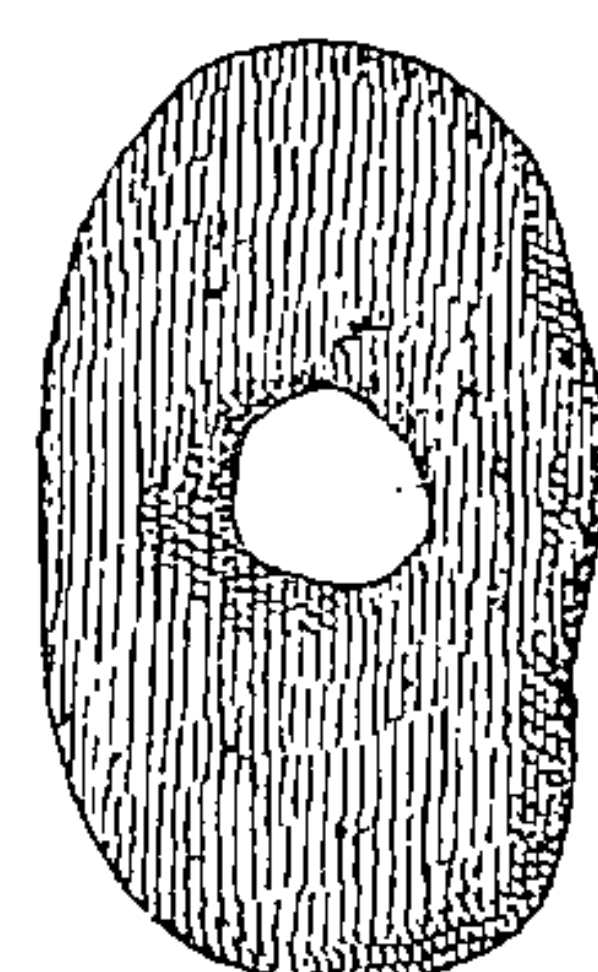


FIG. 16.

Pierres perforées (1/2 gr.).

n'est autre qu'un galet allongé, pris à la grève, qui, enfoncé dans le trou central de la meule de dessus et descendant dans le trou creusé à la surface du galet enchâssé dans la meule inférieure qui est fixe, sert ainsi de pivot pour imprimer un mouvement de rotation à la meule supérieure sur celle-ci.

Depuis longtemps, je recueillais dans mes fouilles des galets

semblables à celui enchâssé dans la meule de dessous, portant à leur surface un trou et les traces d'un frottement circulaire. Mais ne les ayant jamais rencontrés en place, je me perdais en conjectures sur leur destination. M. Al. Bertrand, le savant directeur du

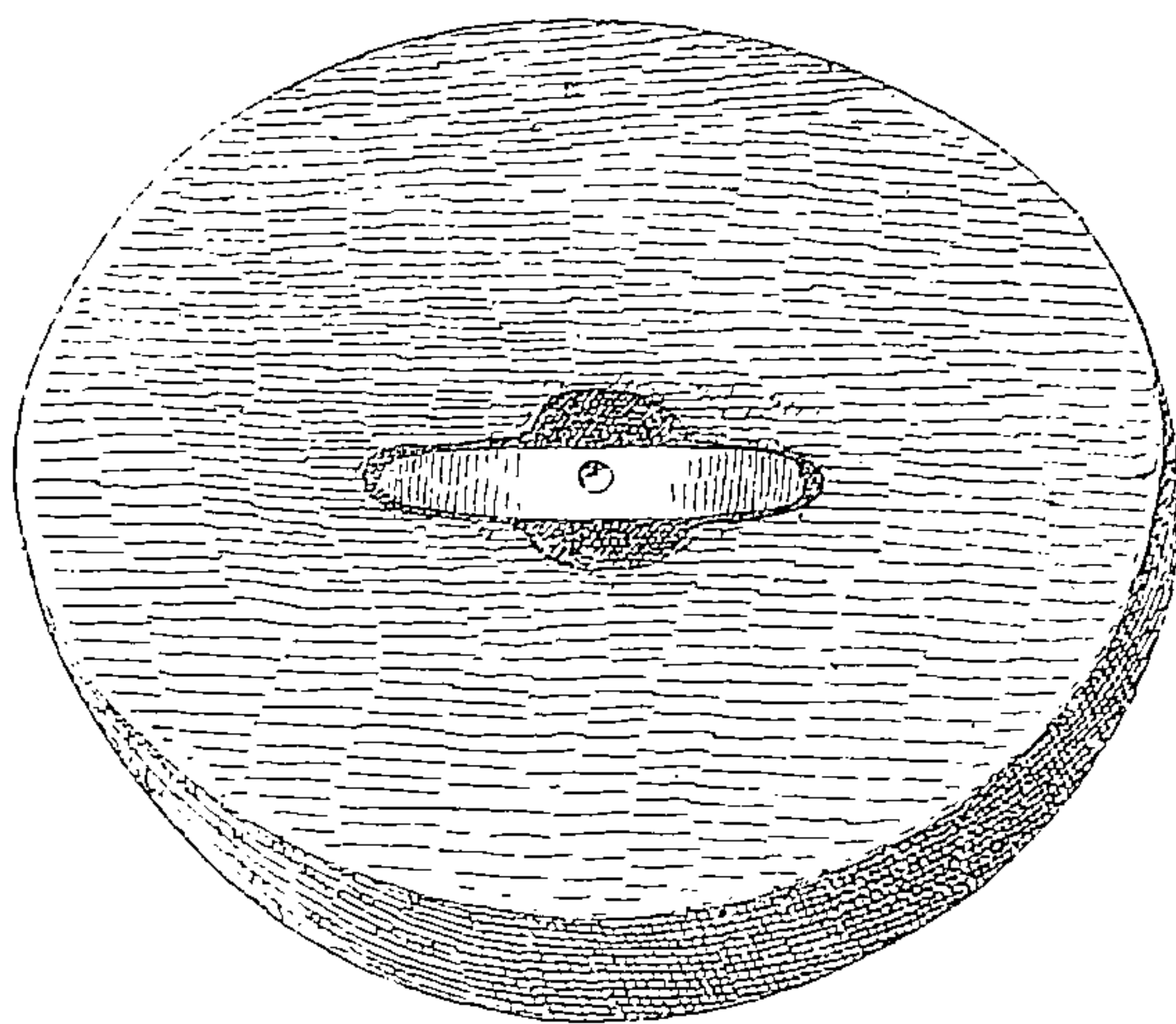


FIG. 17. — Meule intérieure, avec galet enchâssé.

Musée des antiquités nationales, m'étant venu voir peu de temps après cette découverte, a été frappé de ce système aussi ingénieux que primitif et il m'a témoigné l'intention de faire monter au musée de Saint-Germain une paire de meules fonctionnant de la sorte.

Cette maison n° 7 est encore intéressante, parce que le foyer au lieu d'être au centre était en F à son angle sud-est, disposé entre trois grosses pierres posées de champ en terre (fig. 2). La meule était à l'angle nord-ouest de l'habitation.

La case n° 9 du plan nous a donné les fragments d'un très grand

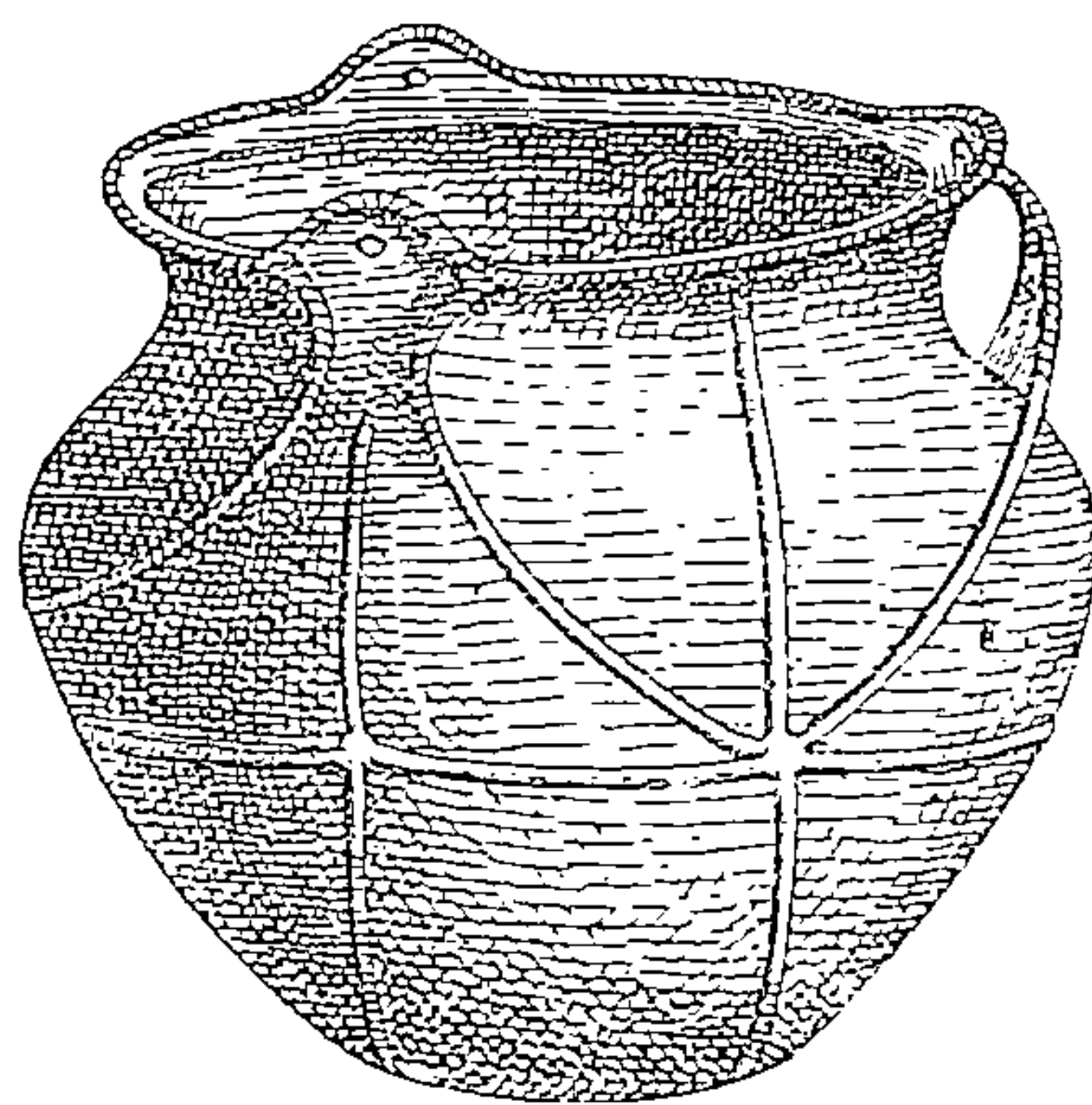


FIG. 18. — Vase de terre (1/8 gr.).

vase à trois anses, à panse renflée, intéressant par son ornementation figurant un réseau de lianes qui l'entoureraient pour le suspendre. Il est en terre mal cuite, et est fait à la main (fig. 18). — Les trois anses sont percées d'un trou pour la suspension.

La maison n° 10, la plus grande du versant ouest, avec le poste, mesurant 9 mètres sur 5 mètres et 1 mètre de profondeur dans sa partie est, a donné, à l'angle nord-ouest, quelques pointes de lance, une faucille en fer à douille ouverte et une partie notable d'un casque en fer; pas de poteries. Était-ce encore un poste destiné à protéger l'oppidum et à surveiller ses abords du côté de la mer?

Avant de quitter cet oppidum, nous avons exploré un tertre A placé sur la crête du promontoire, mesurant 4 mètres de diamètre sur 1 mètre de hauteur, tout en terre. Nous l'avons aplani et avons trouvé à 50 centimètres au-dessous du niveau du sol un fond d'argile rapportée sur lequel était un dépôt de cendres de 15 centimètres d'épaisseur sur 40 centimètres de largeur, au milieu duquel nous avons recueilli des fragments de poteries dont un à couverte rouge (fig. 19), ayant tous les caractères des poteries caliciformes des dolmens et deux pendeloques en quartz percées d'un trou de sus-

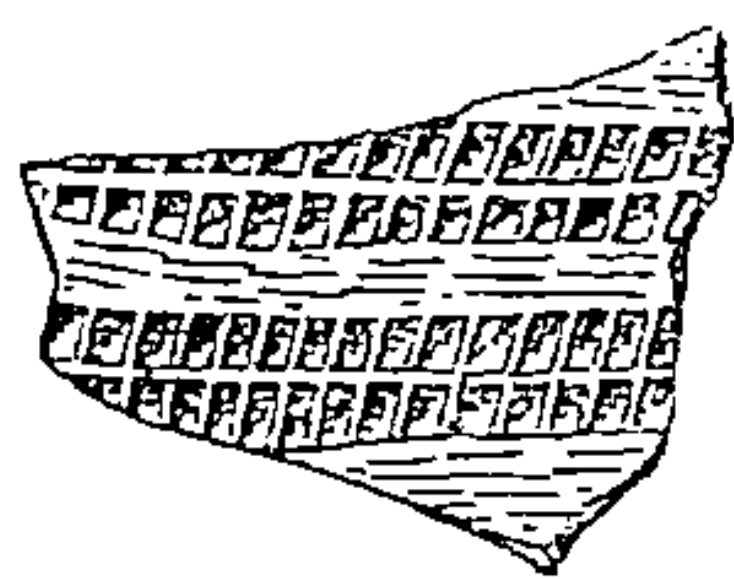


FIG. 19. — Poterie (1/2 gr.).

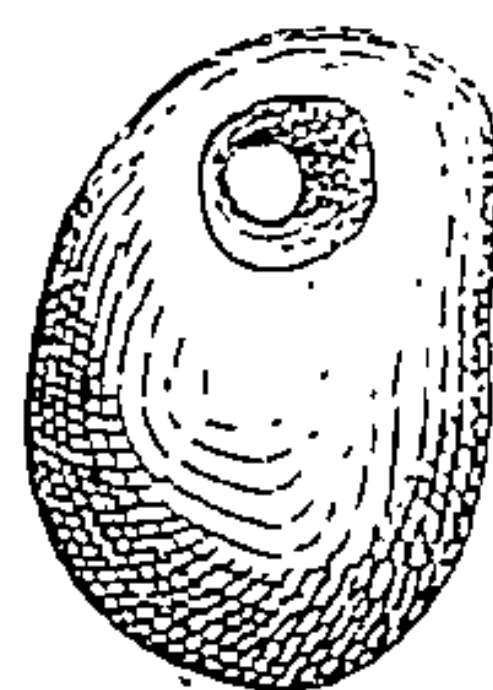


FIG. 20. — Quartz (1/2 gr.).

pension (fig. 20). Dans l'enveloppe du tumulus, il a été ramassé quelques éclats de silex.

En A' sur le versant ouest du promontoire était un autre tertre à peine apparent. Il recouvrait une urne cinéraire, à panse renflée, en terre assez fine, faite sans le secours du tour, recouverte d'une pierre plate.

En terminant, nous voudrions pouvoir donner l'âge des monuments de Castel-Meur. Ils sont probablement antérieurs à l'époque romaine, nous ne pouvons préciser davantage.

Le promontoire de Castel-Meur est à environ un kilomètre au nord de la voie romaine qui aboutissait au bel oppidum de Troguer, que nous avons également exploré en avril dernier.

Faut-il attribuer aux populations de Castel-Meur l'érection d'un tumulus qui se trouve en vue, à l'ouest, sur le sommet de falaises qui surplombent la mer, dans la parcelle du cadastre dite Biguen-an-Toulou, section A, 631, de Cléden? Je ne sais; toujours est-il que nous n'avons pas voulu quitter les lieux sans l'explorer.

Ce tumulus, à l'est du village de Keriolet, a 10 mètres de diamètre sur 1 mètre de haut. Sous une enveloppe de terre nous

avons rencontré, à l'intérieur, une chambre circulaire construite en pierres maçonnées à sec, en forme de four, recouverte de pierres imbriquées faisant voûte. Au fond de cette chambre de 1^m,10 de diamètre, à 1 mètre sous la surface du sol environnant, nous avons constaté un lit de glaise sur lequel avaient été déposées des cendres, sans mobilier.

Quelques éclats de silex ont été recueillis dans cette exploration.

Près de ce tumulus étaient deux autres tertres plus petits; nous les avons fouillés, mais ils ne nous ont rien donné.